

Québec, le 17 janvier 2024

COMMUNIQUÉ AUX PARTIES AGISSANT DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE DÉONTOLOGIE POLICIÈRE

Suivant la mise en ligne de notre nouveau site Web, une nouvelle fonctionnalité pour déposer en ligne certaines demandes ainsi que de nouveaux formulaires obligatoires et certains modèles ont été ajoutés.

À compter de ce jour, le système de dépôt en ligne ([Services en ligne \(gouv.qc.ca\)](https://services.en.ligne.gouv.qc.ca)) est le mode de transmission privilégié pour le dépôt au greffe des demandes/formulaires suivants. Prenez note que ces demandes seront prises en charge dans un délai de 24 à 48 h ouvrables suivant leur transmission.

- Déclaration et acte de représentation;
- Attestation commune de mise en état de la cause;
- Demande de repiquage;
- Demande de remise et les pièces justificatives;
- Substitution de procureurs;
- Mandat du syndicat;
- Rapport d'expertise;
- Requête;
- Reconnaissance des faits;
- Pièce (avec l'accord du juge);
- Tout autre document avec l'accord du greffe.

Vous trouverez les formulaires à l'endroit suivant : [Formulaires \(gouv.qc.ca\)](https://services.en.ligne.gouv.qc.ca).

Ce changement permettra de centraliser la réception de toutes les demandes et d'assurer un traitement uniforme de celles-ci dans un souci d'une gestion d'instance efficace.

Comment faire ?

Si vous utilisez un formulaire du Tribunal, remplissez le formulaire, sauvegardez-le sur votre appareil et cliquez le bouton Dépôt en ligne au haut de la page. Vous serez redirigé vers le formulaire de dépôt en ligne. Remplissez les champs et joignez le formulaire à transmettre et tout autre fichier (un seul document) devant l'accompagner.

Si vous souhaitez uniquement transmettre un fichier ou un document au Tribunal, assurez-vous de l'avoir enregistré sur votre appareil. Cliquez sur le bouton Dépôt

en ligne au haut de la page. Vous serez redirigé vers le formulaire de dépôt en ligne. Remplissez les champs et joignez le fichier ou le document.

Prenez également note que nos adresses courriel ont changé.

Le greffe du Tribunal sera disponible pour offrir du support au besoin. Vous pouvez communiquer avec M^e Carole Beaulieu par écrit au : tribunal.deontologie@tadp.gouv.qc.ca.

Nous comptons sur votre collaboration habituelle et vous prions de recevoir nos meilleures salutations.

Le président,

Marc-Antoine Adam